



Produits de mise en Œuvre





Produits DE MISE EN ŒUVRE

SDF-S 8 Cheville et vis avec tête fraisée pour des supports pleins

Avec vis en acier zingué
TORX T30
Profondeur d'accrochement : hv = 50mm
Diamètre cheville : 8mm



SDF-S 8 UB Cheville et vis avec tête fraisée pour des supports creux ou douteux

Avec vis en acier zingué
TORX T30
Profondeur d'accrochement : hv = 70mm
Diamètre cheville : 8mm



SDP-S PLUS 8 Cheville et vis avec tête fraisée pour béton cellulaire, Poroton,...

Avec vis en acier zingué
TORX T30
Profondeur d'accrochement : hv = 110mm
Diamètre cheville : 8mm



FM-X5 Cheville et vis spéciale avec tête fraisée

Diamètre cheville : 8mm
Diamètre cheville : 10mm



SDF-S 10 H Cheville et vis avec tête fraisée pour des supports creux ou douteux

Agrement Technique Européen : ATE-10/0305
Profondeur d'ancrage 70mm
Diamètre cheville : 10mm



SDF-S 10 V Cheville et vis avec tête fraisée pour des supports pleins

Agrement Technique Européen : ATE-10/0305
Profondeur d'ancrage Béton 40mm
Maçonneries pleines 50mm
Diamètre cheville : 10mm

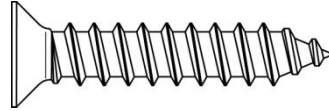




Produits DE MISE EN ŒUVRE

VBU/ZBJ Vis auto foreuse avec tête fraisée pour support bois

Vis en acier zingué bichromaté
TORX T25
Diamètre vis : 6mm



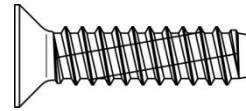
JT2-ST-2-6 Vis auto perceuse avec tête fraisée pour support acier ou alu

Vis en acier zingué,
revêtement Climadur
TORX T25
Diamètre vis : 6mm



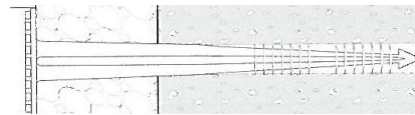
JZ3-S 6,3 Vis auto taraudeuse avec tête fraisée pour support acier et alu

Vis en acier inoxydable
TORX T30
Diamètre vis : 6.3mm



Cheville-clou à frapper

Pour fixer isolant avant pose Vétage
Diamètre clous : 8mm
Diamètre clous : 10mm



Rondelle en polyamide à cuvette

À disposer sous têtes de vis



Cheville à frapper pour mise en œuvre profils alu

Profondeur d'ancrage : ≥ 30 mm



Embout pour vissage

Embout TORX T30
Longueur 25
Longueur 30





Produits DE MISE EN ŒUVRE

PROFILS POUR VÉTAGE SEUL ET VÉTAGE SUR ISOLANT Éléments aluminium de 3,00 m – épaisseur 10/10 ou 15/10

Profil Départ ALUDEP 15/10e	Profil Arrêt latéral ALUAR 10/10e	Profil Angle ALUANGD 10/10e	Profil Angle ALUANGB 10/10e	Profil Recouvrement ALUTP224 10/10e	Profil Recouvrement ALUTP233 10/10e

ISOLANTS RAPPORTÉS Caractéristiques certifiées par ACERMI avec classement

Panneau Polyuréthane	Rainuré bouveté	Nous consulter
Panneau Polystyrène	Rainé bouveté	Nous consulter
Panneau Laine de Roche		Nous consulter

Nous consulter

Mortier de jointement Consommation : 6 kg/m² environ

Mortier aspect rustique Gros grains 6K 	Mortier aspect grains moyens 	Mortier aspect grains fins
Gris Pierre de Bourgogne	Terre Claire Terre Dorée Terre Rosée Terre Cendrée	Gris Clair Gris Moyen Gris Foncé Gris Portland Noir Café
MGG GR SAC 25Kg MGG PB SAC 25Kg	MGM TCL SAC 25Kg MGM TDO SAC 25Kg MGM TRO SAC 25Kg MGM TCE SAC 25Kg	MTX GCL SAC 25Kg MTX GM SAC 25Kg MTX GFO SAC 25Kg MTX GPO SAC 25Kg MTX NOI SAC 10Kg MTX CAF SAC 10Kg



Produits DE MISE EN ŒUVRE

PRODUITS DIVERS

	<p>Mastic Polyuréthane MASTPU Utilisé pour raccord panneau d'angle sans feuillure et coupes Tube de 310 ml</p>		<p>Mastic Silicone MASTSI 0,50 Kg Tube 310 ml</p>		<p>Bombe Mousse polyuréthane (pistolable) MOUSPU</p>
	<p>Nettoyant Professionnel pour ciment CERMINET Bidon 1 L ou 5 L</p>		<p>Outillage pour le jointement Kitjoint (composé d'un bac caillebotis, une taloche à joints et une taloche mousse) Kitjoint complet KITAJ (2.6Kg) Taloche joint (noire) TALJ (0.3Kg) Taloche mousse hydro (jaune) TALMOH (0.5Kg) Presse pour presser taloche en mousse PRTALM (1Kg)</p>		

CONSOMMATIONS MOYENNES DES PRINCIPAUX PRODUITS VETAbriC

- Panneau de Façade VETAbriC : 2 à 5 % de chute suivant façade
- Panneau isolant : 2% suivant façade
- Cheville et vis* : 4 à 5 unités par panneau de façade
3 à 4 unités par panneau d'angle
- Cheville-clou pour isolant : 2 à 4 au m² suivant plaque utilisée
- Mortier-joint : 5 à 6 Kg au m²
- Mastic polyuréthane : 1 tube pour 30 angles environ

* Sur supports douteux, le nombre de fixation au m² peut augmenter



Conditions GÉNÉRALES DE VENTE

PORTÉE

1. Sauf stipulation contraire dans nos lettres, nos marchés et ventes sont soumis, sans exception, aux conditions générales ci-après qui annulent et remplacent toutes les clauses imprimées ou manuscrites figurant sur toutes lettres ou tous documents de nos acheteurs ou contractants. Ces conditions générales s'appliquent aussi bien aux fournitures faites en notre nom et pour notre compte qu'à celles faites par nous et pour le compte de tiers de sous-traitant ou autrement.

POUVOIR

2. Nous ne sommes liés par les engagements qui pourraient être pris par nos représentants, agents ou tous autres délégués de notre société que sous réserve de confirmation écrite et valablement signée émanant de notre société.

Aucune commande n'est donc définitive si elle n'a pas été acceptée expressément par accusé de réception numéroté et signé émanant de la société.

MODIFICATIONS

3. Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. notre société se réserve le droit d'apporter toutes modifications sans préavis.

Seules les offres écrites nous engagent vis-à-vis de nos clients.

CONFIRMATION ET RÉSERVES

4. Il est rappelé que les commandes de nos clients ne font pas systématiquement l'objet d'une confirmation écrite, tant que les conditions en vigueur au jour de la commande. Toutefois, pour une modification de prix ou autres conditions, il y aura confirmation écrite de notre part. Dans ce cas, seule notre confirmation écrite sera considérée comme valable. Faute par l'acheteur de présenter ses observations dans le délai de 8 jours de la réception de cette confirmation, celle-ci sera considérée comme entièrement acceptée et fera foi, en cas de litige, à l'encontre de toutes autres stipulations de notre offre ou de la commande de l'acheteur.

FOURNITURES ADDITIONNELLES

5. En cas de fournitures additionnelles, les prix et délais sont discutés spécialement avec l'acheteur et les conditions ressenties pour la commande initiale ne peuvent être l'objet d'une reconstitution automatique à l'affaire complémentaire.

DÉLAI

6. Les délais de fabrication sont simplement donnés à titre indicatif, les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler sa commande, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Nous ne sommes pas tenus de respecter les délais de livraison lorsque l'acheteur modifie sa commande ou, en cas de force majeure ou grèves, en cas de commande incomplètement définie.

7. Toute commande prête à être expédiée ou enlevée en usine depuis plus de 3 semaines à compter de la date où le client a été prévenu, sera facturée.

PRIX

8. Les factures sont établies à la livraison au prix convenu. Tout paiement anticipé par rapport aux conditions prévues initialement ne donne pas lieu à un escompte. Tout paiement différé supportera une majoration calculée à un taux égal au taux légal majoré de 5 points. Les frais de recouvrement résultant d'une prorogation d'échéance seront à la charge du client. Le non-paiement d'une échéance entraîne automatiquement l'exigibilité de la totalité du solde restant et la suppression des livraisons. Nous nous réservons le droit d'exiger des garanties à tout moments, pendant et après l'exécution d'un ordre.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉS

9. En l'absence de paiement comptant, nous nous réservons expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Le défaut de paiement d'une seule échéance convenue rend immédiatement exigible le reste de notre créance et toute autre créance à échoir, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou de formalités quelconques.

Il entraîne en outre, si bon nous semble et sur simple notification de notre part, résolution de plein droit de la vente de toutes marchandises livrées et non encore payées. Il nous autorise enfin à suspendre ou à annuler les marchés ou commandes en cours dans préjudice de tous autres recours.

LIVRAISON

10. Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques sont à la charge de l'acheteur dès le départ des marchandises de nos usines ou dépôts, même lorsque les prix sont indiqués franco de port du.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'avarie, de casse, manquant, retard, vol, incendie, etc. survenant aux marchandises tant en cours de transport que dans les locaux de l'acheteur, ainsi que toutes responsabilités lors de l'expédition par temps froid de produits craignant le gel. L'acheteur ou le destinataire ne doit accepter les marchandises qu'après avoir pris toutes les dispositions, dans les délais légaux, permettant de sauvegarder les droits des parties à l'égard du transporteur. Les stipulations ci-dessus sont valables lorsque le transport est effectué d'ordre et pour compte de l'acheteur et, dans ce cas ; le lieu de livraison est indiqué par l'acheteur. Les marchandises sont agréées définitivement dès le départ de l'usine ou du dépôt.

GARANTIES

11. a) Les dimensions, poids et nuances ne sont communiqués qu'à titre indicatif et sans garantie formelle de notre part.

b) Nos produits bénéficiant des tolérances d'usage, nous ne pourrions pas garantir leur conformité aux échantillons éventuellement soumis.

c) Nos marchandises sont garanties contre tout vice de fabrication. L'acheteur, pour se prévaloir de cette garantie devra nous aviser par écrit des vices cachés qui se sont révélés.

- Les marchandises contestées doivent être stockées en magasin par l'acheteur jusqu'au moment de vérification par nos services.

- L'acheteur ne peut ni refuser de réceptionner la marchandise faisant l'objet d'une réclamation, ni les employer, ni les retourner sans notre autorisation.

- Notre garantie se limite soit au remboursement du prix facturé, soit au remplacement de la marchandise incriminée.

Toute demande de réhabilitation ou de dommages intérêts est exclue, quelque soit le motif invoqué.

12. Les fabrications spéciales réalisées sur demande de l'acheteur doivent être enlevées dès leur disponibilité. Elles seront facturées et ne pourront être refusées.

13. En cas de litige, résultant de l'application des présentes conditions générales de vente, seul le Tribunal de Commerce de ARRAS, dont le Siège Administratif de la société sera compétent : en aucun cas, le lieu de livraison et le mode de paiement des marchandises ne pourront déterminer le Tribunal compétent et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de détenteurs.

14. Nous nous réservons la possibilité de modifier nos conditions générales de vente sans préavis

